

Formation / Sensibilisation en collectif
Prévention des violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)

Formation : 3h30 (1/2 journée)
Sensibilisation : 1h30

PUBLIC CONCERNÉ
Manager, responsable d'équipe, responsable RH, QVCT ou HSE – sans aucune restriction, y compris les personnes en situation de handicap*.

OBJECTIFS
• Comprendre le périmètre des VSST et leur cadre légal
• Reconnaître les comportements à risque, les signaux et les mécanismes en jeu
• Savoir réagir en tant que victime ou témoin et connaître les ressources disponibles

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE (FORMAT LONG)
- Tour de table : représentations et préjugés sur le sexisme au travail
- Les VSST : définitions et cadre légal ; spectre des comportements (agissements sexistes, harcèlement sexuel, violences physiques) ; sanctions pénales et civiles encourues ; responsabilité de l'employeur en cas d'inaction ; stéréotypes de genre, culture du privilège et mécanismes de banalisation ; stratégies de l'agresseur
- Cas pratiques et analyse de situations
- L'attitude face aux VSST : identifier une situation (victime ou témoin) ; comprendre pourquoi les victimes ne parlent pas ; réflexes à avoir et preuves à conserver ; ressources internes (référent VSST, médecin du travail, RH) et externes (inspection du travail, associations, CPAM)
- Échanges et retours d'expériences
- Prévenir dans l'entreprise : affichage de l'article 222-33 du Code pénal, intégration dans le DUERP, réflexion collective sur les mesures à mettre en place

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE
- Apports théoriques
- Cas pratiques
- Echanges et retours d'expérience
- Conseils pratiques du formateur

ÉVALUATION
- Quizz d'acquisition des connaissances
- Questionnaire de satisfaction
- Remise d'une attestation de suivi de la formation

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES
• Livret pédagogique remis aux stagiaires (format Formation)

INTERVENANT
Psychologue spécialisé.e en prévention des RPS.

TARIF
Sensibilisation (1h30) : 800€ H.T.
Demi-journée (3h30) : 1 500 € H.T.

FORMAT
Collectif en présentiel

PRÉREQUIS
Aucun

EFFECTIFS
15 personnes maximum

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS
A tout moment de l'année à compter de la signature du devis

FINANCEMENT
Découvrir

PP **ELIGIBLE AU PASSEPORT DE PREVENTION | CATEGORIE 4**

Prévention des RPS (obligation générale de prévention – art. L.4121-1 ; décret n° 2022-1712, art. 4) (format Formation 3h30 uniquement)

Mise à jour : Septembre 2026

Pour plus d'informations et pour un devis personnalisé :
contact@zcsante.com ☎ 06 76 29 51 01
zc santé